

Etude sur les invasions biologiques : cas du Xénope commun ou Xénope du Cap, *Xenopus laevis* (Daudin, 1802)

Olivier GROSSELET, Jean-Marc THIRION, Pierre GRILLET et Antoine FOUQUET
(Nature Environnement 17)

Résumé

Contexte.

L'étude sur les invasions biologiques, cas du Xénope commun ou Xénope du Cap, *Xenopus laevis* (Daudin, 1802), est soutenue par le Conseil Général des Deux-Sèvres et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Elle a été conduite sur 3 années consécutives, de 2003 à 2005. Elle inclut les premiers résultats obtenus par A. Fouquet, en 2001 et 2002. L'objectif fut de dresser l'état de la répartition du Xénope sur les départements des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire, d'estimer sa vitesse de progression et les impacts éventuels de cette espèce sur la faune autochtone. Le compte-rendu de l'étude a été déposé en octobre 2005.

Répartition.

Une pression globale de plus de 1200 nuits-pièges a permis de rendre compte de l'aire de répartition. Au minimum, le territoire investi couvre une surface de 102 km² à 139 km². Elle concerne 26 communes, dont 11 en Maine-et-Loire et 15 en Deux-Sèvres. La vitesse de progression varie de 0,5 à 1 km par an. Les deux facteurs facilitant son déplacement sont la forte densité des mares et les cours d'eau permanents. Ainsi les ruisseaux de l'étang de Juigny, de l'Argenton, du Thouet et du Layon sont autant de couloirs de diffusion. Un témoignage attesterait qu'il ait atteint la Loire. Les densités par mare peuvent dépasser plus de 70 individus sur de petites unités. En prenant en compte le réseau hydrographique, les gradients de densité des mares et étangs et sa vitesse de progression en 20 ans, le Xénope progresse selon un mode exponentiel. De 102 km² en 2005, il dépassera nettement les 250 km² en 2010.

Impact.

Nous démontrons que sa progression s'accompagne d'un impact négatif sur les Amphibiens autochtones. Dans l'aire centrale de sa répartition, le nombre d'espèces d'Amphibiens dans les mares habitées par le Xénope est plus faible. Chez les Tritons crêté et marbré le nombre d'œufs déposés chute dramatiquement dans les mares partagées avec le Xénope. Ainsi, cette espèce introduite occasionne une dépression à la fois qualitative et quantitative des populations d'Amphibiens.

Perspectives.

Il en découle que nous pouvons considérer l'espèce comme invasive. Etant donné l'étendue actuelle de sa répartition, de la difficulté d'accéder à tous les plans d'eau et encore plus à celle de le capturer dans les cours d'eau, et vu son impact sur les Amphibiens autochtones, nous devons le plus vite possible établir une cellule de coordination, un réseau d'observateurs et programmer une action de grande envergure pour arrêter sa progression, en déprimant les populations centrales et en éliminant les populations périphériques. Nous soulignons l'état d'urgence face à cette menace identifiée : nous devons agir rapidement pour le devenir des Amphibiens des régions du Poitou-Charentes et des Pays de la Loire, avant même que l'extension gagne toute la France.
